

Les membres du conseil d'administration tiennent à remercier les bénévoles qui, dans l'ombre et avec un grand altruisme, avec un dévouement total, sont toujours disponibles en cas de besoin.

Grand merci également aux salariés du refuge (Karine, Lætitia, Anissa, Clara, Coralie, Sabrina et Luc), ainsi qu'à nos 2 services civiques (Rosana et N.).

Une amicale et sincère pensée est ici adressée à celles et ceux qui dans l'ombre œuvrent à la cause animale ainsi qu'à l'action du refuge.

Grand merci à nos donateurs, dont certains ont choisi de rester anonymes. Sans vous, rien ne serait possible ! Merci !

Au couple qui a généreusement offert la télévision, ainsi que le bon d'achat pour la tombola pour les journées portes ouvertes.

HORAIRES DU REFUGE

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi : 14h-17h

Dimanches et jours fériés : 10h-12h

Jeudi : jour de fermeture hebdomadaire.

HORAIRES DE LA FOURRIÈRE

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi : 8h-12h / 14h-17h

Jeudi, dimanche et jours fériés : 8h / 12h

HORAIRES DU STANDARD TELEPHONIQUE

Lundi, mercredi, vendredi : 14h-16h30



Refuge Charlotte EVEN

Association Châlonnaise de Protection des animaux

Le mot de la Présidente

L'année 2024 est déjà bien avancée et il est temps pour toute l'équipe du refuge de venir partager avec vous les nouvelles des mois écoulés, bonnes et pour certaines plus préoccupantes.

Comme vous le verrez au fil de ces quelques pages, parmi les bonnes nouvelles :

- Un changement bien apprécié de nos chiens des grands boxes centraux.
- Le bilan du Plan France Relance concernant la stérilisation des chats et la poursuite de cette action sur l'année 2024 avec la ville de Châlons.
- Le renouvellement de la convention de la gestion de la fourrière de l'Agglomération confirmant ainsi la reconnaissance du sérieux de l'ACPA dans la protection animale.
- La présence au sein de l'équipe du refuge de 2 jeunes du Service Civique.

La partie préoccupante ne vous étonnera pas, car nous sommes tous concernés, ce sont les finances... Nous sommes confrontés à l'augmentation de nombreux postes de dépenses comme l'électricité, les frais vétérinaires, l'entretien des structures...

Bref vous aurez bien compris que nous allons une fois encore faire appel à votre générosité, qui ne nous a jamais fait défaut, afin de nous permettre de poursuivre notre action dans les meilleures conditions pour nos amis à 4 pattes.

D'avance un grand merci en attendant d'avoir le plaisir de vous voir lors de **nos futures Portes Ouvertes, les 27 et 28 avril prochain.**



Association châlonnaise de
Protection des Animaux

Attention : l'A.C.P.A n'est pas la S.P.A !

Vous êtes nombreux à penser ou à faire l'amalgame, et sans doute aussi parfois pour simplifier, que l'A.C.P.A. est la S.P.A, pourtant il n'en est rien.

L'A.C.P.A est un refuge local indépendant, alors que la SPA de Paris dispose d'implantations de plusieurs refuges, dispensaires et fourrières, maisons pour accueillir eux aussi des animaux errants, abandonnés ou maltraités.

La distinction entre les deux entités est toutefois importante quand vous délivrez un don car certains d'entre vous pensent encore qu'un don versé à la SPA de Paris nous est reversé.

En conséquence, tout don effectué auprès de la SPA de Paris n'a pas vocation à être reversé à l'A.C.P.A. (refuge Charlotte EVEN).

Tout don est à adresser directement à :

ACPA, chemin du Platier, 51510 FAGNIÈRES



≠



Merci...

Les membres du conseil d'administration tiennent à remercier les collectivités locales (tout particulièrement à Châlons Agglomération ainsi que la mairie de Châlons-en-Champagne) qui nous apportent un soutien indéfectible.

Merci à toutes les entreprises partenaires : Leclerc, Terranimo, Jardiland, Stokomani, Jouerachat, Magasin vert, Champagne Paul LEBRUN, Domaine Detoyle, Santé Vet... un grand merci à vous ! Il en est de même pour la Fondation 30 millions d'amis, qui nous accompagne fidèlement depuis de nombreuses années.

Merci à toutes vos initiatives, notamment celles initiées par les enfants et adolescents, au profit du refuge..

Merci aussi à nos nouveaux partenaires qui ont répondu présent (Puy du Fou, Terranimo, les hippodromes parisiens, La Comète, etc).

Merci aux entreprises qui nous sollicitent aussi régulièrement pour des emballages cadeaux (KING JOUET, etc).

Il est impossible de vous citer tous mais vous vous reconnaîtrez et soyez assurés de notre profonde reconnaissance. Sans vous, rien ne serait possible ! Merci !

PARTICIPATION DEMANDÉE (à compter du 01/03/2024) : (en compensation des frais vétérinaires obligatoires : stérilisation, puce électronique, vaccins, tests, carnet de santé/ passeport européen et certificat de bonne santé)

Adoptions

Chiot jusqu'à 6 mois : 350 €

Chien de + de 6 mois : 300 €

Chien de 9 ans et plus : Don libre

Chaton jusqu'à 6 mois : 250 €

Chaton de plus de 6 mois : 200 €

Chat de 9 ans et plus : Don libre

Fourrière

La journée : 20 €

Identification chien ou chat entré en fourrière : 85 €

Frais de gestion en cas d'animal non identifié : 25 €

Pension

Adhésion annuelle de 15€

La nuit pour 1 chien : 15 €

La nuit pour 2 chiens : 27 €

La nuit pour 3 chiens : 40 €

Supplément chauffage : 10 € par nuit.

Assemblée Générale Ordinaire



Bilan du Plan France Relance

Comme chaque année, vous êtes cordialement invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le **vendredi 14 juin 2024 à 19h30**, Salle Valmy, rue Flandres-Dunkerque, à Châlons-en-Champagne.

Ordre du jour :

1. Rapport moral
2. Rapport d'activité, débat et votes
3. Rapport financier, débat et votes
4. Postes à pourvoir au Conseil d'Administration, démissions, candidatures et votes
5. Questions diverses

Vous êtes adhérent à l'ACPA et vous souhaitez être membre du Conseil d'Administration ?

Votre candidature est à présenter par mail ou par courrier postal **au plus tard le 12 mai 2024**, en expliquant les motifs de votre démarche et en apportant toutes précisions utiles vous concernant. Un membre du CA prendra ensuite contact avec vous pour préparer l'étude de votre candidature.

Comme rappelé dans notre bulletin de novembre 2022, l'ACPA avait obtenu une dotation dédiée à la stérilisation de chats errants en collaboration avec les communes locales qui souhaitaient s'y associer.

La ville de Châlons en Champagne, rejointe par quelques autres communes, Saint- Martin-sur-le-Pré, Mourmelon le Grand, Elise-Daucourt, s'est engagée dans cette opération qui a permis la stérilisation de 210 chats.

Ces chats « errants », devenus des chats « libres », identifiés au nom de l'Association (et à ses frais) ont été relâchés, pour la majorité, sur leurs lieux de trappages. La population féline se trouve ainsi stabilisée et remplit une fonction sanitaire en chassant et contenant les populations de rats, souris...

La ville de Châlons, pleinement consciente de l'efficacité de ces interventions, continue à financer pour l'année 2024, la prise en charge de la stérilisation de 200 nouveaux chats errants. Ils deviendront à leur tour des chats libres, l'ACPA continuant pour sa part à prendre en charge leur identification. Ils participeront eux aussi à l'environnement urbain dans la régulation des « nuisibles », tout en évitant pour eux-mêmes une reproduction envahissante.

Nous remercions la ville de Châlons pour son engagement dans cette opération.

Des toits pour nos chiens...

Cet été, nous vous avons consultés sur Facebook pour que vous nous livriez vos avis et propositions de solutions pour nos chiens exposés aux intempéries, c'est à dire ceux situés dans les enclos centraux et qui ne bénéficient pas d'abris.

Nous regrettions (tout comme vous) qu'ils souffrent continuellement de la chaleur au point que cela ne soit fatal à leur santé. Nous avions dans l'urgence utilisé des draps mouillés l'été pour leur apporter un peu de fraîcheur, ainsi que les traditionnelles piscines qui leur permettaient de ne pas être trop déshydratés.

Bien évidemment, le problème était le même en hiver avec les intempéries, la pluie mais surtout le froid puisqu'à part leur niche, ils n'avaient pas d'espace abrité.

Lors de la collecte organisée dans la galerie commerciale Leclerc à FAGNIÈRES les 6 et 7 octobre 2023, une proposition de solution a vu le jour grâce à certains d'entre vous, venus évoquer le sujet directement. Très rapidement, le projet a été mis en place et désormais, nos chiens bénéficient tous d'une partie d'espace couvert.

Les travaux ont été effectués grâce à trois entreprises locales qui se sont mobilisées spontanément et avec dévouement. Grâce à des dons effectués parallèlement par les organisateurs des travaux auxquels nous avons accordé toute notre confiance, le refuge a pu compenser le montant des travaux (déjà facturés à tarif réduit) par des dons collectés par leurs soins. Du coup, nos chiens bénéficient à présent d'une partie toiture sans que cela ait grevé les finances du refuge.

Un grand merci à vous qui vous vous reconnaitrez pour cette aide précieuse et votre générosité !

Nous tenons une fois encore à remercier très chaleureusement pour cette initiative et collaboration précieuses les entreprises ICARE, APOK et WAGNER, leurs directions respectives et leurs salariés.



Notre bulletin ne saurait se passer de son habituel petit coup de gueule !

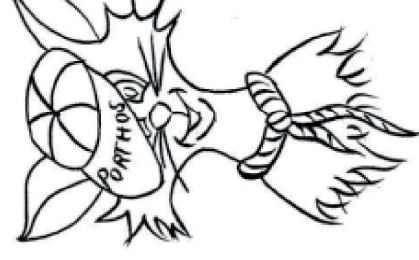
Sur un sujet qui se rappelle à notre mauvais souvenir encore beaucoup trop souvent, surtout lorsque l'on met le pied dedans !

Ce sont les «cadeaux» qui parsèment nos trottoirs et nos espaces verts, déposés par nos amis les chiens (qui ne peuvent faire autrement) et délibérément laissés sur place par leurs propriétaires indéclicats, qui eux pourraient faire autrement.

Chaque année 4500 litres de déjections canines sont ramassés par les services de la ville. Nous pourrions aisément leur éviter cette très désagréable tâche en utilisant **les canisacs mis gratuitement à disposition par la ville**. Ces sacs sont à retirer à l'Hôtel de Ville tous les jours (sauf samedi et dimanche) de 8h30 à 17h30. D'autres points de distribution sont répertoriés sur l'Espace Citoyen de la ville.

Votre geste responsable permettra une insertion plus harmonieuse de nos animaux dans la vie de notre cité. Merci d'avance pour tous.

Dernier rappel pour motiver, **135€ d'amende** si vous vous faites prendre sans l'indispensable sac !



Deux occasions supplémentaires pour nous retrouver

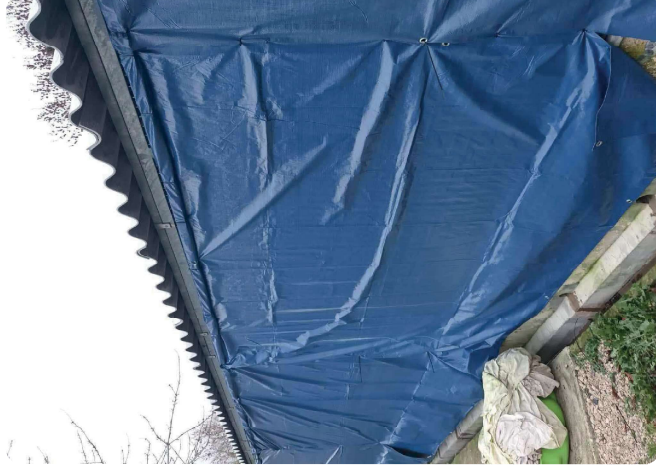
Salon du bien-être animalier
Dimanche 5 mai, 10h-18h
Salle des fêtes de PROSNES

Avec « La Vallée Tranquille », Cimetière Animalier.

Nombreux exposants, animations, tombola et collecte de dons pour les associations présentes.

Journée consacrée à l'animal en ville
Samedi 25 mai, 10h-18h
Grand Jard et Kiosque

Avec la Ville de Châlons-en-Champagne.



Des services civiques au refuge

Depuis la fin du mois de Novembre 2023 et pour 8 mois, l'équipe du refuge a le plaisir d'accueillir Rosana et N., une jeune fille et un jeune homme en service civique.

N. fréquentait déjà le refuge en tant que bénévole et avait une expérience bien appréciée de tous. Il a souhaité intégrer les SC pour renforcer ses compétences en abordant également d'autres aspects du travail en refuge : élaboration de flyers, participation aux collectes et partage avec son binôme. Il verrait bien son avenir avec les chiens qu'il apprécie particulièrement, pourquoi pas dans le domaine de la sécurité.

Rosana a travaillé dans une exploitation agricole dans le domaine de l'élevage et souhaitait s'investir dans une structure lui permettant de s'attacher aux animaux et de retrouver une sensibilité qu'elle avait dû refouler. Elle est passionnée par les chevaux et envisage dans quelques années une carrière en relation avec sa passion qu'elle pourrait partager avec des enfants. Le travail en binôme est un atout supplémentaire pour s'investir dans un travail collectif et développer de nouvelles capacités d'adaptation.

Une fois par mois, ils participent à une journée spéciale de formation citoyenne.

A l'heure où j'écris ces quelques lignes, tous deux sont avec des classes d'une école primaire pour aborder des sujets tels que le bien-être animal ou la dépense mentale et physique des animaux lors de certains entraînements. Venez les rencontrer lors de nos Portes Ouvertes qu'ils participent activement à préparer avec toute l'équipe.

Portes ouvertes du refuge ACPA



à Fagnières
Chemin du
Platier

27 - 28 avril 2024

Samedi 14h-18h

Dimanche 10h-18h



Brocante

Buvette et petite restauration

Grande tombola

Présence de nombreux

professionnels du domaine animalier

Refuge Canin et Félin - Association pour le Contrôle Préventif des Animaux - ACPA - 14, rue de l'Éclaircie - 01100 Fagnières - Département de l'Ain - 01000 Fagnières
Adresse Postale : BP 60209 - 01011 CHALONS EN CAMPAGNE Cedex - C.C.P. LE DUL CHALONS - SIRET N° 518 281 845 00027 - Tél. 03 20 79 14 70 - Mail : contact@refuge-acpa.com - Site Internet : refuge-acpa.com

Ne pas jeter sur la voie publique / Révisité par lecou.fr